

## Les successions

Germain Brière, *Les successions*, seconde édition, dans *Traité de droit civil*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1994, 1226 pages, ISBN 2-89451-001-2

Germain Brière, *Le nouveau droit des successions*, Collection Bleue, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1994, 523 pages, ISBN 2-89127-307-9

Michèle Lafontaine

Volume 26, numéro 4, décembre 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035895ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035895ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lafontaine, M. (1995). Compte rendu de [Les successions / Germain Brière, *Les successions*, seconde édition, dans *Traité de droit civil*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1994, 1226 pages, ISBN 2-89451-001-2 / Germain Brière, *Le nouveau droit des successions*, Collection Bleue, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1994, 523 pages, ISBN 2-89127-307-9]. *Revue générale de droit*, 26(4), 587-589. <https://doi.org/10.7202/1035895ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1995

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

# CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

---

## Les successions

MICHÈLE LAFONTAINE  
Notaire, Hull

Citant Portalis, Paul-A. Crépeau, directeur du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec note très justement que « [u]n Code, quelque complet qu'il puisse paraître, n'est pas plutôt achevé, que mille questions inattendues viennent s'offrir au magistrat [...] »<sup>1</sup>. C'est ainsi que la seconde édition du *Traité de droit civil — Les successions* du professeur Germain Brière, ainsi que la nouvelle version de son Précis, maintenant intitulée *Le nouveau droit des successions*, arrivent à point pour tous ceux qui auront à appliquer les nouvelles dispositions du Livre Des Successions du *Code civil du Québec*.

Il est probablement inutile de rappeler les différentes étapes ayant mené à l'adoption du *Code civil du Québec*, mais d'aucuns seront d'avis que malgré toutes les discussions, études et commissions<sup>2</sup>, plusieurs vides juridiques et difficultés d'application caractérisent notre nouveau Code.

Fidèle à sa réputation de grand civiliste, le professeur Brière n'a pas attendu que les tribunaux se prononcent sur l'application des nouvelles dispositions du *Code civil du Québec* et de sa loi d'application<sup>3</sup>. Il a donc lancé, à l'automne 1994, ces deux nouveaux ouvrages de référence qui s'adressent aussi bien aux étudiants qu'aux praticiens du droit des successions.

Tel que nous pouvions le penser, les deux volumes présentent une approche très semblable de la matière à l'étude. Cependant, il y a lieu de souligner quelques différences qui découlent principalement de leur envergure. En conséquence, nous nous attarderons d'abord au *Traité* pour ensuite commenter la nouvelle édition du *Précis*.

### **1. Germain BRIÈRE, *Les successions*, seconde édition, dans *Traité de droit civil*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1994, 1226 pages, ISBN 2-89451-001-2.**

Cette nouvelle édition se devait de paraître suite notamment aux commentaires qui avaient suivi la parution, en 1990, de la première édition de ce volume<sup>4</sup>. Le contexte juridique à l'époque étant en effervescence, il semblait indispensable qu'une mise à jour soit produite. Ainsi, le professeur Brière reprend, de la même façon qu'il l'avait fait alors, les grands principes du droit des successions, tout en ajustant son tir relativement au nouveau droit.

---

1. P.-A. CRÉPEAU, dans G. BRIÈRE, *Les successions*, seconde édition, dans *Traité de droit civil*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1994, Note préliminaire, p. V.

2. Voir à ce sujet, G. BRIÈRE, *id.*, pp. 31-43.

3. *Loi d'application de la réforme du Code civil*, L.Q. 1992, c. 57.

4. Voir D. VINCELETTE, *Chronique bibliographique — Les successions*, (1992) *R.G.D.* 289-293, p. 293.

La forme de l'ouvrage n'a pas été modifiée en substance et présente la même qualité que lors de la première édition, qualité à laquelle on peut s'attendre relativement à une œuvre de ce genre. Cependant, il y a lieu de noter qu'aucune mention dans la mise en page ne nous indique qu'il s'agit d'une seconde édition, alors que la note préliminaire, l'avant-propos et la préface utilisent des termes différents pour la qualifier. Cet oubli malheureux risque de porter une certaine confusion entre les différentes éditions puisque le titre est demeuré le même. Mis à part ce petit inconvénient, le volume reste bien structuré et bien divisé, reprenant les titres, chapitres et sections de 1990, tout en ajoutant différentes sections relatives au *Projet de loi 125*, à la Loi d'application de la réforme et au *Code civil du Québec* tel qu'adopté.

Par ailleurs, je fais miennes les éloges et critiques du professeur Denis Vincelette, alors qu'il commentait la première édition, quant aux listes d'abréviations, table des matières, bibliographies sélectives et générale, index alphabétique, table des textes législatifs et table des arrêts<sup>5</sup>. En effet, ces différents outils favorisent une consultation précise, facile et rapide. Par contre, tel que souligné par le professeur Vincelette<sup>6</sup>, il y aurait eu lieu d'indiquer au lecteur que l'index alphabétique, la table des textes législatifs et la table des arrêts réfèrent aux numéros de paragraphe, tandis que la table des matières réfère à la fois aux numéros de paragraphe et aux numéros de page.

Le plan suivi par Germain Brière est empreint d'une grande logique. Ainsi, après une introduction fort bien élaborée définissant d'abord quelques concepts relatifs à la transmission héréditaire et revoyant ensuite le fondement et l'évolution historique du droit successoral, le professeur Brière reprend en grande partie le plan du législateur dans le Livre *Des successions* du *Code civil du Québec*. Chaque titre pose les questions à considérer dans l'élaboration qui suit et propose une bibliographie sélective intéressante.

De cette façon, le titre premier pose la question de l'ouverture de la succession, et donc des qualités requises pour succéder. Vient ensuite, au titre deuxième, la question de la transmission successorale qui entraîne, entre autres interrogations, la question des formalités d'accomplissement de la transmission et de l'option du successible. Le titre troisième et le titre quatrième s'excluent mutuellement, l'un traitant de la dévolution légale, propre à la succession *ab intestat*, l'autre portant sur l'étude des testaments. Enfin, les titres cinquième et sixième suivent avec la liquidation comme telle, soit d'une part l'administration de la succession et la liquidation du passif (comportant entre autres les règles régissant la saisine du liquidateur et ses fonctions) et, d'autre part, la liquidation de l'actif successoral qui suppose l'étude du régime de l'indivision successorale puis celle du partage.

Bref, le professeur Brière amène le lecteur à bien saisir chaque concept par l'étude approfondie des origines et de l'évolution des principes de droit successoral, tout en suggérant une interprétation réfléchie du droit nouveau. La clarté de la présentation ajoute à la qualité des propos contenus dans cet ouvrage.

**2. Germain BRIÈRE, *Le nouveau droit des successions*, Collection Bleue, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1994, 523 pages, ISBN 2-89127-307-9.**

Ce deuxième volume lancé par Germain Brière en 1994 ne peut que ressembler au *Traité* puisque, portant essentiellement sur les successions, il en

5. *Id.*, pp. 289-290.

6. *Ibid.*

reprend la structure. De ce fait, de l'introduction au Titre sixième, les chapitres et sections sont repris de façon systématique.

Cependant, comme il fallait s'y attendre, les développements sont beaucoup plus succincts dans le Précis, s'en tenant aux principes du droit en vigueur sans trop s'attarder à l'évolution historique du droit successoral et de chaque concept en découlant. Par exemple, le fondement et l'évolution du droit successoral sont plutôt résumés et chaque titre ne détaille pas les diverses dispositions ayant prévalu avant l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec*.

Malgré tout, *Le nouveau droit des successions* demeure un ouvrage utile autant pour les praticiens, qui trouveront rapidement réponse à leurs questions, que pour les étudiants qui seront intéressés par le sujet. En effet, les principes du droit en vigueur sont expliqués de façon claire et concise. Pour ce qui est du droit antérieur, le lecteur se référera à l'une des trois éditions du *Précis du droit des successions* parues depuis 1988 qui ne présentaient qu'un aperçu de la réforme annoncée. Par ailleurs, le volume contient une table des matières aussi précise que le *Traité* et plusieurs index facilitent la consultation (index analytique, index des articles du *Code civil du Québec*, index des articles de la *Loi sur l'application de la réforme du Code civil*, index des articles du *Code de procédure civile*, index des autres lois citées et index de la jurisprudence). Contrairement au *Traité*, il est plus précis quant aux références des index. De plus, une bibliographie intéressante donne au lecteur une source importante d'ouvrages complémentaires qui lui permettront d'approfondir certaines notions qu'il pourra juger pertinentes.

## CONCLUSION

En tout état de cause, il est évident que, par sa nature, le volume *Les successions* constitue un outil de référence beaucoup plus riche et complet que *Le nouveau droit des successions*, le premier étant un traité nettement supérieur à ceux déjà parus sur ce sujet<sup>7</sup>, le second étant un précis. Cela dit, le lecteur qui ne recherche pas un exposé exhaustif sur l'évolution des dispositions relatives au droit successoral se satisfera très bien de cette nouvelle édition du Précis, qui demeure un ouvrage pratique par sa concision. En fait, ces deux parutions viennent sans contredit enrichir la doctrine québécoise et aideront, chacune à leur niveau, les étudiants, les praticiens et les magistrats à interpréter et à faire évoluer les nouvelles dispositions du *Code civil du Québec*. En définitive, le professeur Germain Brière apporte une importante contribution au monde juridique québécois et s'affirme une fois de plus comme un brillant civiliste.

Michèle Lafontaine  
200, rue Montcalm  
Bureau 300  
HULL (Québec) J8Y 3B5  
Tél. : (819) 771-3231  
Télec. : (819) 771-3232

---

7. Suivant les commentaires d'Albert Mayrand, auteur de la Préface du volume *Les successions*, *op. cit.*, note 1, p. X.